

La base de données SCIP (Substances of Concern In articles as such or in complex objects – Products) a été mise en place par la directive-cadre relative aux déchets (UE) 2008/98/CE, article 9, paragraphe 1, point i), afin d'assurer la transparence concernant les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) présentes dans les produits. Depuis 2021, les entreprises sont tenues de communiquer les informations correspondantes à la base de données gérée par l'ECHA. Bien que la suppression de la base de données SCIP fasse l'objet de discussions au niveau européen dans le cadre des directives omnibus, tant qu'aucune décision n'aura été prise, l'obligation de déclarer les produits contenant des SVHC subsiste. Le non-respect de cette obligation peut toujours entraîner des amendes élevées. L'objectif de la base de données SCIP est d'informer à un stade précoce les acteurs du secteur des déchets et du recyclage sur les articles contenant des SVHC, afin de promouvoir un recyclage sûr et la substitution des substances dangereuses.

Ce séminaire explique comment l'obligation de déclaration SCIP s'inscrit dans le cadre juridique, quelles données doivent être transmises et comment elle s'articule avec la communication REACH au sein de la chaîne d'approvisionnement.

>> OBJECTIFS

Vous connaissez les fondements juridiques, les objectifs et le fonctionnement de la base de données SCIP. Vous apprenez dans quels cas il existe une obligation de déclaration, quelles informations sont requises et comment l'obligation SCIP découle de la directive-cadre sur les déchets. De plus, vous comprenez comment intégrer la déclaration dans les processus de l'entreprise et les systèmes existants, tels que l'IMDS ou le CDX.

Votre avantage : À l'issue du séminaire, vous saurez identifier les articles concernés et exploiter efficacement les informations REACH disponibles. Vous serez en mesure de déterminer si votre entreprise doit prendre des mesures pour éviter d'éventuelles sanctions et rester compétitive.

Des experts bénéficiant d'une longue expérience dans l'industrie, dans le domaine de la conformité des matériaux et des produits, vous transmettront leur savoir-faire.

>> REMARQUE

Cette formation fait partie des cursus certifiants « Material Compliance Professional » et « Material Compliance Officer » (PersCert TÜV).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://www.imds-professional.com/en/material-compliance-certification-course-perscert-tuv/>

>> CONTENU DU SÉMINAIRE

Introduction et problématique

- Contexte et objectif de la base de données SCIP
- Rôle de l'ECHA et importance pour l'économie circulaire et la transparence des substances
- Distinction par rapport à REACH et à la législation européenne sur les déchets

Nature juridique et champ d'application

- Nature juridique de la transposition européenne
- SCIP en tant qu'obligation de déclaration à l'échelle européenne pour les articles contenant des SVHC
- Acteurs concernés : fabricants, importateurs, fournisseurs et distributeurs
- Articles concernés et exceptions possibles
- Compétences : l'ECHA en tant que gestionnaire de la base de données, les autorités nationales

Lien avec REACH

- Lien avec l'article 33 du règlement REACH – Obligation d'information sur les SVHC dans les articles
- Objectifs différents : REACH = chaîne d'approvisionnement / SCIP = gestion des déchets
- Utilisation des données REACH existantes pour satisfaire à l'obligation de notification SCIP

Structure et contenu de la notification SCIP

- Structure de l'ensemble de données : identification de l'article, informations sur les SVHC, plages de concentration
- Localisation de la substance dans l'article et informations sur l'utilisation en toute sécurité
- Champs obligatoires et facultatifs conformément aux spécifications de l'ECHA
- Utilisation du portail de l'ECHA, structure IUCLID et validation des données

Systèmes, outils et intégration dans les processus d'entreprise

- Canaux de déclaration : portail de l'ECHA, transfert de système à système, connexion API
- Connexion à IMDS, CDX, BOMcheck et aux bases de données internes
- Mise en place de flux de travail efficaces et définition des responsabilités
- Utilisation des données SCIP pour respecter les obligations en matière de durabilité et de reporting

Pratique et perspectives

- Défis typiques liés à la collecte et à la déclaration des données
- Gestion des nouvelles inscriptions SVHC et des obligations de mise à jour
- Évolutions futures : révision de REACH, ESPR, passeport numérique des produits
- Intégration de SCIP dans un système complet de conformité des matériaux



Méthode d'enseignement

Conférence avec démonstration,
questions-réponses



Durée

120 min. (2 heures)



Max. nombre de participants

14

>> PUBLIC CIBLE

Les spécialistes et cadres supérieurs des domaines de la gestion des matériaux et des substances, de la gestion de la qualité et de l'environnement, des affaires réglementaires, des achats, du développement de produits et de la conformité des matériaux, qui s'occupent des déclarations REACH, SVHC ou SCIP.

>> EXIGENCES PERSONNELLES

Il est recommandé d'avoir préalablement suivi le séminaire « REACH et les réglementations internationales sur les substances chimiques (6150) » ou de disposer de connaissances équivalentes sur REACH (article 33).

>> DOCUMENTS

Vous recevrez la présentation utilisée pendant la formation au format PDF.

>> CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Un certificat de participation personnel vous sera remis.

>> SÉMINAIRE PUBLIC

Vous trouverez les dates et tarifs actuels sur notre site :

www.imds-professional.com

>> SÉMINAIRE EXCLUSIF

Cette formation peut également être proposée en exclusivité (webinaire ou présentiel).

Votre avantage : vous choisissez le lieu, la date et le nombre de participants, et vous pouvez adapter les contenus à vos besoins.